Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-200059244-20260612-2026_D46-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE D'EVELLYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 juin 2026

Date de convocation : 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal d'EVELLYS, les membres du conseil municipal proclamés élus, se sont réunis à Evellys (Naizin) sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
M. BRACQUEMOND Ludovic, M. CADORET Philippe, M. CADOUDAL Nicolas, M. ETIENNE Jessy, M. FOULON Lionel, Mme GUILLEMET Pauline, Mme GUYOT Bernadette, M. JEGOUX Christian, M. LE BOT Jean-Pierre, M. LE CLAINCHE Laurent, Mme LE CLAINCHE Marine, M. LE CLEZIO Régis, M. LE MOIGNIC Gilbert, Mme LE PALMEC Marianne, M. LE SAUCE Eric, Mme LE TUTOUR-CRAHAN Rozenn, M. ONNO Jean-Marc, Mme PINET Sandra, M. POCARD Christian, Mme ROBIC Fabienne, Mme ROUVRAY Claire, Mme VILLAIN Gaëlle, Mme WIAND Charlotte

Absents ayant donné procuration :
Mme AMIOT-BOTUHA Carole à M. CADORET Philippe
M. POURCHASSE Antoine à M. JEGOUX Christian

Absentes excusées :
Mme GUEHENNEUX Fanny
Mme PHILIPPE Marie

nombre de conseillers en exercice	**27**
nombre de présents	23
nombre d'absents	4
nombre de votants	25
procurations	2
Quorum	**14**

Secrétaire de séance : M. ETIENNE Jessy

****

2026-D46 - Enfance – Mise à jour des tarifs et de l'activité multisport

Mme WIAND annonce que la mise à jour des tarifs est à valider. Les tarifs proposés à partir du 1er septembre 2026 sont les suivants :

TARIFS PÉRISCOLAIRE	
RESTAURANT SCOLAIRE	
Repas enfant	3,55 €
Repas adulte (personnel des cantines)	3,55 €
Repas adulte (personne extérieure au service cantine)	5,00 €
Pénalité (présence en cantine sans réservation)	2,00 €
GARDERIE	

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-200059244-20260612-2026_D46-DE

Garderie du matin (forfait)	1,55 €
Garderie du soir (forfait) - Goûter compris	2,45 €
Pénalité (présence en garderie sans réservation)	5,00 €

Le personnel communal bénéficie des tarifs évellyssois

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS								
	Mercredi loisirs				Vacances scolaires			
	< 800 €	Entre 800 € et 1200 €	>1200 €	Communes extérieures	< 800 €	Entre 800 € et 1200 €	>1200 €	Communes extérieures
La journée	7€	9€	10€	15€	7€	9€	10€	15€
Le matin	3,5€	4,5€	5€	7€				
L'après-midi	4€	5€	5,5€	8€				
Prix du repas	3.55€				3.55€			
Garderie par jour (matin et soir) transport compris	2€				2€			

Le personnel communal bénéficie des tarifs évellyssois

TARIFS PASS ADOS	
Tarif 1/2 journée sans repas	2.00€
Tarif journée sans repas	5.00€
Forfait période (mercredi) - trimestre	10.00€
Activité : sortie, etc...	Entre 3 et 15 € selon l'activité
Garderie / transport matin et/ou soir	2.00€

Le multisport a été mis en œuvre sur la commune depuis septembre 2024. L'activité est organisée sur la période scolaire un jour en semaine de 17h à 19h en deux créneaux horaires pour les enfants âgés de la MS au CM2.

Un intervenant extérieur anime les séances basées sur un programme par période : jeux de pleine nature, sports collectifs et individuels, sports de raquettes, gymnastique et autres disciplines sportives. Les activités sont organisées sur les trois communes déléguées.

Le nombre de places étant limité à 20 enfants par groupe, la priorité est donnée aux Evellyssois. La participation actuelle est de 60 € par an et par enfant

Dans ce cadre, la commune organise l'activité et effectue la communication avec les familles. Il sera proposé au Conseil municipal de voter le montant de la prochaine session annuelle qui débutera le 15 septembre 2026.

Le devis proposé par l'intervenant est de 1 472 € pour la session 2026/2027. La participation par enfant proposée est de 60 € par an et par enfant.

L'activité multisport étant reconduite depuis plusieurs années, seule une information sera transmise au Conseil Municipal lors de son renouvellement annuel tant que le tarif de 60€ par an et par enfant est maintenu.

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-200059244-20260612-2026_D46-DE

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider les tarifs proposés ci-dessus ;
- De valider la mise en place des tarifs du service Enfance à partir du 1er septembre 2026 ;
- De valider la mise en place des activités multisports chaque année avec une participation de 60€ par an et par enfant ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

POUR	25
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
Et publication électronique le : 19/06/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Etienne JESSY

Le Maire,
Philippe CADORET

MAIRIE D'EVELLYS (Morbihan)